

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2014

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 8 juillet 2014, à 11 h, au siège du RTC, 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente (par conférence téléphonique)
Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)
France HAMEL (par conférence téléphonique)
Laurent PROULX (par conférence téléphonique)
Myriam RÉGNIER (par conférence téléphonique)
Suzanne VERREAULT (par conférence téléphonique)
Patrick VOYER

Est absente : Anne CORRIVEAU

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Véronique JOBIN, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 14-118

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour en retirant le point suivant : 3. « Attribution de contrat – services professionnels pour l'évaluation de potentiel ».

Adoptée à l'unanimité

2. Application de l'article 19 de la Loi sur les sociétés de transport en commun

CONSIDÉRANT l'article 19 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 14-119

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu d'excuser l'absence de Mme France Hamel lors de deux (2) assemblées consécutives du conseil d'administration, à savoir l'assemblée ordinaire du 18 juin 2014 et l'assemblée extraordinaire du 27 juin 2014.

Adoptée à l'unanimité

3. Attribution de contrat – services professionnels pour l'évaluation de potentiel

Cet item a été retiré.

4. Attribution de contrat – acquisition de licences et de support technique pour l'intégration du progiciel EAM au progiciel Virtuo

CONSIDÉRANT l'article 101.1, alinéa 10 a) de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 14-120

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est résolu d'attribuer le contrat pour l'acquisition de licences et de support technique pour l'intégration du progiciel EAM au progiciel de la gestion financière et d'approvisionnement à **Virtuo Solutions (division de Médiosolution)**, pour un montant n'excédant pas 84 628 \$, incluant les taxes nettes*

applicables, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18460 et aux règlements d'emprunt n^{os} 237(4033) et 301(4033).

Adoptée à l'unanimité

5. Autorisation d'une provision supplémentaire pour contingence – contrat géomatique

CONSIDÉRANT que, par sa résolution n^o 12-108, du 27 juin 2012, le conseil d'administration du RTC attribuait le contrat pour l'implantation d'outils géomatiques à Fujitsu, soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

CONSIDÉRANT que des ajustements sont nécessaires relativement à l'évolution des projets en cours, lesquels doivent être supportés par l'application géomatique;

Résolution 14-121

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu d'autoriser une provision supplémentaire pour contingence au montant de 90 000 \$, incluant les taxes nettes applicables, dans le cadre du contrat attribué par la résolution n^o 12-108, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18460 et au règlement d'emprunt n^o 215(4016).

Adoptée à l'unanimité

6. Autorisation de dépenses - améliorations locatives – locaux administratifs

CONSIDÉRANT que, suite aux réorganisations des directions du RTC, à l'adoption du plan de l'effectif 2014 et au déménagement de 58 employés à l'intérieur des locaux du centre administratif, divers travaux d'améliorations locatives sont nécessaires afin de bien aménager les espaces de travail;

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisations actuel ne prévoit pas de rénovation des espaces à bureaux du 720, des Rocailles;

Résolution 14-122

Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu d'autoriser une dépense maximale de 200 000 \$, incluant une contingence de 10 % ainsi que les taxes nettes applicables, pour les travaux d'améliorations locatives pour les divers locaux du centre administratif, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-71-24-241-980-18210.

Adoptée à l'unanimité

7. Option de renouvellement du contrat de vérification comptable – exercices financiers 2014-2015

CONSIDÉRANT que, par sa résolution n^o 11-75, du 25 mai 2011, le conseil d'administration du RTC attribuait un contrat pour la vérification comptable du RTC à Raymond, Chabot, Grant, Thornton, pour une période de trois (3) ans débutant le 1^{er} juin 2011, avec possibilité de renouvellement de deux périodes de douze (12) mois chacune;

CONSIDÉRANT que le RTC désire exercer les options de renouvellement prévues au contrat avec la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour les deux (2) périodes supplémentaires de douze (12) mois prévues au contrat;

Résolution 14-123

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu :

- *d'exercer les options de renouvellement prévues au contrat attribué par la résolution n^o 11-75 avec la firme **Raymond, Chabot, Grant, Thornton**, pour deux (2) périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune débutant le 1^{er} juin 2014, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres;*

- *d'autoriser une dépense maximale de 87 500 \$, dans le cadre de ce contrat, incluant les taxes nettes applicables, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-20-01-011-810-83100, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.*

Adoptée à l'unanimité

8. Embauche et nomination d'un directeur à la Direction des services administratifs

Résolution 14-124

*Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'embaucher **M. Luc Richard** au poste de directeur de la Direction des services administratifs, à compter du 18 août 2014, le tout, selon les conditions plus amplement détaillées au contrat individuel de travail joint en annexe du document n° 8 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-20-01-011-510-51110.*

Adoptée à l'unanimité

9. Levée de l'assemblée

Résolution 14-125

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 11 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Véronique Jobin, secrétaire générale